

Contre l'impunité des criminels de guerre israéliens la France doit soutenir l'action et coopérer avec la Cour Pénale Internationale!

29-30 nov. 2024

Appel de M.Karim Khan,

procureur de la Cour pénale internationale (CPI) :

« Je lance un appel à tous les États parties pour qu'ils respectent leur engagement à l'égard du Statut de Rome (le traité ayant créé la CPI) en respectant et en se conformant à ces ordonnances judiciaires. Aujourd'hui, notre esprit collectif et notre attention doivent se porter sur les victimes de crimes internationaux en Israël et dans l'État de Palestine, à savoir Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est ... Je suis profondément préoccupé par les informations faisant état d'une escalade de la violence, d'une nouvelle réduction de l'accès humanitaire et d'une expansion continue des allégations de crimes internationaux à Gaza et en Cisjordanie ».

Le 21 novembre, la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI), en rejetant tous les recours posés par l'État israélien pour la déclarer incompétente à l'égard de la situation dans l'État de Palestine en général, et à l'égard des ressortissants israéliens plus

spécifiquement, a émis des mandats d'arrêt visant le Premier ministre israélien et son ancien ministre de la Défense israélien, Yoav Gallant. Ces mandats ont été émis pour « crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis au moins du 8 octobre 2023 et au moins jusqu'au 20 mai 2024 ».

La CPI considère avoir « des motifs raisonnables de croire » que M. Netanyahou et M. Gallant « portent la responsabilité pénale » des crimes suivants : « le crime de guerre consistant à utiliser la famine comme méthode de guerre », « crimes contre l'humanité » parmi lesquels des meurtres, persécutions et autres actes inhumains » et la perpétration d' « attaques intentionnellement dirigées contre la population civile ». Benyamin Netanyahou a qualifié les mandats d'arrêt d'« antisémites », « absurdes », et a dit les rejeter avec « dégoût ».

Il s'agit d'une incontestable première victoire pour tous les défenseurs du Droit international et un premier pas sur le chemin de la justice pour le peuple palestinien!

En ciblant ainsi deux des principaux responsables, parmi d'autres, du génocide perpétré contre la population palestinienne de Gaza depuis octobre 2023, la CPI demande aux 124 pays ayant ratifié le traité de Rome, qui en ont normalement l'obligation, de les interpeller. Pour la première fois, il est potentiellement question que des responsables politiques israéliens de premier plan, alliés des États occidentaux et particulièrement des États-Unis puissent se retrouver devant ce qui devrait être un Tribunal International pour la Palestine.

Il reste que le chemin à parcourir est encore long, même si les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne et l'Irlande annoncent qu'ils respecteront la décision de la CPI. Le chef de la diplomatie de l'UE, Josep Borrell, a clairement indiqué que la décision de la Cour devait être respectée. La Cour pénale internationale n'a pas de police dédiée; c'est donc à ses États membres d'exécuter ses mandats d'arrêt.

La décision de la CPI limite théoriquement les déplacements de B.Nétanyahou, puisque n'importe lequel des 124 États membres de la Cour serait obligé de l'arrêter sur son territoire. Les autorités françaises qui prétendent « se conformer aux statuts de la Cour » tardent à exprimer un engagement ferme à exécuter les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale. Elles doivent le faire sans tergiverser davantage, soutenir résolument l'action de la CPI et cesser les envois d'armes à Israël!

Après la résolution de l'Assemblée Générale des Nations-Unies du 18 septembre 2024, votée par une large majorité d'États dont la France, selon laquelle l'occupation et l'annexion du territoire palestinien par Israël sont illégales et doivent cesser au plus vite, cette décision de la CPI est un formidable encouragement à poursuivre les mobilisations partout en France pour l'obtention d'un cessez-le-feu immédiat et pérenne à Gaza comme au Liban!

SOIREE DE SOLIDARITÉ
AVEC LA PALESTINE ET LES PALESTINIEN·NES
20e repas annuel de Couserans-Palestine
SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024 de 17 h à 23 h
Salle Jean Nayrou - LA BASTIDE DE SÉROU

Réservations: 06 19 10 42 61

mail: association.couserans.palestine@proton.me (Réservation obligatoire mais possibilité de payer sur place.)

GAZA

J 415

Dim. 24 nov.

44 211 tués

104 567 blessés

Génocide en cours - An 2